

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2017 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 09/11/17 s'est réuni le jeudi 16 novembre 2017, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek (du point n° 1 au point n° 6 inclus), Monsieur Noël Boursin, Monsieur Romaric Moyon, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Monsieur Anthony Lemond, **Adjoint** Monsieur Xavier Luciani, Monsieur Jean-Claude Coulleau, Madame Josette Chabane, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Jocelyne Langmann, Madame Catherine Stentelaire (du point n° 1 au point n° 6 inclus), Madame Valérie Vernin, Monsieur Christian Clause, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur François Kalfon (du point n° 1 au point n° 22 inclus), Madame Bénédicte Monville De Cecco, Madame Djamila Smaali Paille, Madame Farida Atigui (du point n° 1 au point n° 17 inclus), Madame Marine Gaignard (du point n° 1 au point n° 13 inclus), **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Mourad Salah, Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Corinne Aubanel, Madame Alexandra Duverne, Madame Farida Atigui (à partir du point n° 18), Monsieur Thomas Guyard,

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Kadir Mebarek a donné pouvoir à Monsieur Gérard Millet (à partir du point n° 7), Madame Patricia Astruc-Gavalda a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Madame Renée Wojeik a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Ségolène Durand a donné pouvoir à Monsieur Romaric Moyon, Madame Catherine Stentelaire a donné pouvoir à Monsieur Christian Clause (à partir du point n° 7), Monsieur Mohamed Mokeddem a donné pouvoir à Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Chrystelle Marosz a donné pouvoir

à Madame Jocelyne Langmann, Monsieur François Kalfon a donné pouvoir à Monsieur Thierry Brisson (à partir du point n° 23), Madame Marine Gaignard a donné pouvoir à Madame Djamilia Smaali Paille (à partir du point n° 14)

SECRETAIRE :

Madame Andrianasolo Rakotomanana

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Madame RAKOTOMANANA en qualité de Secrétaire de Séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 21 septembre 2017.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.
- ✓ Pris acte du Rapport d'activité et du Compte-rendu financier de l'année 2016 produits par le Société OGF pour la Délégation de Service Public d'occupation et d'exploitation de la Chambre Funéraire Municipale.
- ✓ Réitéré sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 758 234 € composé de quatre lignes d'emprunt (2 prêts PLAI et 2 prêt PLUS).
- ✓ Voté la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2017 équilibrée en section d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de :
 - Fonctionnement : 805 534.00 €
 - Investissement : - 2 931 152.28 €
 - Total : - 2 125 618.28 €
- ✓ Constaté la désaffectation effective à l'usage du public et de tout service public de la parcelle cadastrée section AL N° 494, d'une superficie totale de 71 m², située Rue des Mézereaux et décidé son déclassement du Domaine Public Communal afin de l'incorporer au Domaine Privé Communal.
- ✓ Autorisé la cession de l'appartement n° 06, situé au 2eme étage du 30 Avenue Georges Pompidou, de type F2 d'environ 53,08 m², au prix de 53 000 € net vendeur.
- ✓ Autorisé la cession de l'appartement n° 03, situé au 1er étage du 28 Avenue Georges Pompidou, de type F3 d'environ 53,24 m², au prix de 52 000 € net vendeur.
- ✓ Autorisé la cession de l'appartement n° 06, situé au 2eme étage du 28 Avenue Georges Pompidou, de type F1 d'environ 36,30 m², au prix de 40 680 € net vendeur.
- ✓ Autorisé la cession de l'appartement n° 08, situé au 3eme étage du 28 Avenue Georges Pompidou, de type F2 d'environ 53,01 m², au prix de 53 000 € net vendeur.

- ✓ Décidé d'acquérir auprès de la SCI MONT BLANC les parcelles cadastrées section AY n° 171 p et 265, d'une contenance d'environ 200 m2, sises 16 avenue Armand de la Rochette, au prix de 1 € et d'affecter ces parcelles à un usage de voirie communale et de les classer dans le Domaine Public de la Commune.
- ✓ Décidé d'acquérir auprès de l'OPH 77 les parcelles cadastrées section AD n° 211 p, 212 et 213, situées Avenue Charles Peguy, d'une superficie de 2 200 m2 environ, au prix de 1 € et de les classer dans le Domaine Public de la Commune.
- ✓ Déclaré en état d'abandon manifeste les parcelles cadastrées section AM n° 19 (7 355 m2), 40 (2 382 m2), 352 (environ 1 650 m2) et 353 (environ 65 m2) sises 26 bis - 32 rue des Fabriques ; poursuivi l'expropriation au profit de la Ville de Melun ; approuvé le dossier de Déclaration d'Utilité Publique simplifiée et fixé les modalités de mise à disposition au public de ce dernier.
- ✓ Décidé de déclasser rétroactivement les parcelles cadastrées section AL n° 28 et 48, sises 154 rue des Frères Thibault à Dammarie les Lys.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer avec l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, la Convention opérationnelle pour le traitement urbain et social d'îlots dégradés du centre-ville de Melun.
- ✓ Approuvé le choix du projet de la Société Le Foyer Remois et autorisé la cession du terrain sis Route de Voisenon - Rue Edouard Branly, parcelle cadastrée section AK 54 pour partie, d'une superficie de 1 400 m2 environ au prix de 362 000 €.
- ✓ Autorisé le Maire à signer la Convention de partenariat avec le PRIF permettant, à titre gratuit, de développer des actions en faveur des retraités dans le cadre du bien vivre et du maintien de l'autonomie.
- ✓ Autorisé le versement d'une partie des subventions votées au Budget Primitif 2017.
- ✓ Autorisé le Maire à signer projet l'Accord entre la Commune de MELUN et l'opérateur de téléphonie ORANGE pour la mise en souterrain de réseaux de distribution publique d'électricité rue Camille Flammarion.
- ✓ Autorisé le Maire à signer la Convention autorisant tout dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme sur le périmètre d'opération d'aménagement global de l'entrée des Mézereaux.
- ✓ Autorisé le versement des subventions aux associations dans le cadre du Contrat de Ville au titre du Budget 2017.
- ✓ Approuvé le Rapport annuel relatif à la Politique de la Ville portant sur l'exercice 2016.

- ✓ Autorisé l'application tarifaire des villes conventionnées (Tarif 1) aux élèves "très méritants", intégrés dans le cursus d'enseignement de niveau C3 du Conservatoire de Musique et de Danse de Melun.
- ✓ Approuvé le contenu du rapport établi par Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) qui a trait au transfert des charges nettes transférées au titre de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de l'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » vers la CAMVS à compter du 1er janvier 2017 et émis un avis favorable à ce rapport.
- ✓ Décidé d'approuver les montants définitifs des attributions de compensations prévus dans le rapport de la CLETC du 13 juin 2017 au titre du transfert de l'Université Inter-Âges et de la « promotion du tourisme ».
- ✓ Pris acte du Rapport annuel et du Compte-rendu financier produits au titre de l'année 2016 par la société Lombard et Guerin, délégataire du Service Public des Marchés Forains.
- ✓ Adopté la modification du Règlement de fonctionnement des Etablissements d'accueil du jeune enfant de la Ville de Melun.
- ✓ Décidé de créer un emploi d'Attaché Territorial, un emploi de Technicien principal de 1ère classe et six emplois d'Adjoint Technique et de supprimer un emploi d'Adjoint Technique principal de 2ème classe et un emploi d'Agent de Maîtrise principal au Tableau des Effectifs.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Monsieur Louis Vogel